

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, JM CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, JL REVEL, M. WIEL

Excusés : P. PARE, R. MARECHAL, L. CARON, K. SUTTER, G. RAMAKERS, P. ROBIN

Absents : F. BOUDOURESQUE, E. STUTZ, D. GOUDARD

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 14 novembre 2019

Présentation Conseil en Energie Partagée

Le conseil en énergie partagée est un service proposé aux communes pour les accompagner dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'eau et d'énergie. La CA3B a déployé ce service auprès des communes volontaires de son territoire.

Pour mémoire, la commune a adhéré à ce dispositif suite à une délibération prise en Conseil Municipal le 30 mai 2018.

Ce dispositif est porté par la Ca3b (dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial), qui prend en charge 1€/habitant et par an, et par l'ADEME qui prend en charge 0,50 € par habitant et par an. Le reste à charge pour la commune est de 0,20 € /habitant /an.

En adhérant à ce service, la commune dispose d'outils qui permettent :

- d'optimiser les contrats d'énergie,
- être informée sur les financements et les subventions mobilisables
- analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur les bâtiments communaux
- de disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques
- d'impliquer les utilisateurs dans la réalisation d'économies d'énergie
- de suivre les travaux énergétiques.

Ce dispositif s'étend sur 3 ans : 2019, 2020 et 2021.

Madame le Maire donne la parole à M. CHANAS, chargé de projet Energie à ALEC 01 pour présentation du bilan énergie des bâtiments communaux.

Batiments	% sur consommations totales	% sur dépenses énergie totale	Principales préconisations
Groupe scolaire/salle des fêtes/cantine/centre de loisirs	42 %	32 %	Revoir le système du plancher chauffant, contrôler l'isolation, sensibiliser les enfants aux économies d'énergie, travailler sur la ventilation et la qualité de

			l'air
Résidence autonomie	16 %	23 %	Un point sera fait après les travaux
Complexe sportif	14%	15 %	Isolation du toit, remplacement des menuiseries simple vitrage, remplacement de la chaudière au gaz datant de 1991 et envisager une nouvelle énergie, revoir le fonctionnement du plancher chauffant des vestiaires
MAIRIE DE PRESSIAT	6 %	5 %	Augmentation de la consommation qui peut s'expliquer par l'utilisation plus fréquente de la salle, revoir l'isolation des murs et des combles. Envisager l'utilisation d'une autre énergie, séparer le chauffage des appartements
Camping	6 %	8 %	
Maison Paillard	5 %	4 %	
Ancienne perception	3 %	3 %	Revoir l'isolation des murs et réfléchir sur l'énergie de chauffage à moyen terme
Mairie			Un nouveau point sera fait après les travaux
Médiathèque	2 %	2 %	

Année	2016	2017	2018	Evolution 2016 - 2017	Evolution 2016 - 2018	Evolution 2017 - 2018
Consommations brutes (kWh)	1 257 992	1 288 342	1 088 255	2%	-13%	-16%
Consommations corrigées (kWh DJU)	1 270 137	1 301 861	1 192 735	2%	-6%	-8%
Dépenses (€ TTC)	113 531	115 628	112 637	2%	-1%	-3%
Emissions GES (kgéq CO2)	160 524	182 989	165 319	14%	3%	-10%

Avis sur la carrière et concassage de minéraux à DROM

La SAS GUINET-DERRIAZ Carrières, dont le siège social est à Polliat, a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une carrière et une unité de concassage de minéraux à DROM. Ce dossier, transmis à chaque conseiller, est soumis à enquête publique du 6 novembre au 7 décembre 2019 dans la commune de DROM. Conformément aux dispositions R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur ce dossier.

Madame le maire précise que même si le volume est conséquent, la commune ne devrait pas être impactée par le trafic des camions. Certains conseillers font part de leur inquiétude quant à l'incidence que pourrait avoir cette exploitation sur les eaux souterraines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Approbation du rapport de la CLECT du 5 novembre

Suite à la réunion de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre, il vous est demandé d'approuver ce nouveau rapport. Cette délibération est bien distincte de celle approuvant le rapport de la précédente CLECT du 24 septembre.

Le rapport que la CLECT a eu à analyser le 5 novembre porte sur :

- Les conséquences financières de la sortie de huit communes de l'ancienne Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Attignat, Confrançon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin-le-Châtel et Saint Sulpice), du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires. La CLECT propose que soit ajoutée aux attributions de compensation des communes concernées, la somme de 96 € par élève scolarisé.

- La restitution à la commune de Saint Trivier-de-Courtes, de la gestion des subventions aux associations dont le caractère local est reconnu. A compter de 2020, les subventions octroyées à ces associations le seront par la Commune de Saint Trivier-de-Courtes directement et non plus par la Communauté d'agglomération. En conséquence, la CLECT propose que soit ajoutée à l'Attribution de Compensation de la commune de Saint Trivier-de-Courtes, la somme de 44 120 €.

Madame le Maire précise que malgré le fait que la commune ne soit pas directement impactée par ces points, la procédure exige que le conseil se positionne sur l'ensemble du rapport de la Clect du 5 novembre.

Certains conseillers se questionnent sur l'équité de traitement qu'occasionne cette reprise de financement de la commune de St Trivier de Courtes et sur l'ancienne délégation des subventions à l'échelle communautaire pour des associations communales.

Considérant cette remarque et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT, moins 4 abstentions.

Acquisition de parcelles Mas Groboz

Lors de la division d'un terrain en vue de construire 6 lots, chemin du Mas Groboz, il avait été convenu que le propriétaire cède à la commune 2 petites bandes de terrain pour permettre la mise en place des réseaux d'eau potable, d'eau pluviale et des réseaux secs. Il s'agit des parcelles ZN 201 et ZN 197, nouvellement créées suite aux mesures effectuées par le géomètre.

Bien que la cession se fasse sans soulte financière, le notaire chargé de l'acte demande une délibération. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise cette transaction et autorise Mme le Maire à signer l'acte correspondant.

Location Maison Sauvage

Les travaux étant bientôt réalisés, il est proposé de louer ce local comme suit :

- Bail commercial pour l'agence immobilière pour un loyer mensuel de 450€ HT. Ce bail sera rédigé par le notaire sous le format 3/6/9 et prévoira une révision des loyers tous les 3 ans, selon l'indice des loyers commerciaux.

- Convention de mise à disposition pour Cécile Haegelin (activités d'art plastique) pour un montant de 300 € par mois, pour une durée de 1 an.

Le conseil donne son accord

Subventions toitures (point rajouté à l'ordre du jour après accord du conseil)

- accord du conseil pour un montant de 270 €, travaux réalisés Grande Rue à Treffort.
- demande de subvention toiture pour la réfection du toit de la chapelle du Monetay pour un montant de 1428 €. La commune ayant déjà versé une subvention de 7 500 € pour ces travaux, le conseil sursoit à statuer et demande à étudier le bilan financier de l'opération.

Point sur les travaux

Mousserons : les travaux avancent normalement. La réception est prévue le 19 décembre, les déménagements auront lieu pendant les vacances de Noël. Une visite des élus est organisée le vendredi 22 novembre à 17 h. L'inauguration officielle est programmée pour le 17 janvier 2020

Mairie : la chappe du rez-de-jardin a été coulée. Les travaux à l'étage destinés aux services sont bien avancés, reste à faire les peintures. Une consultation a été lancée pour la pose des vitrages suite à la liquidation de la société SMA. Les visites de la population se sont bien déroulées et les remarques sont plutôt positives. La polyvalence du bâtiment est appréciée.

Local de stockage pour le bar-tabac, de 36 m² : les travaux sont terminés et ont coûté 14 500€. Ces travaux ont permis de libérer un grand garage utilisé auparavant par les locataires pour y entreposer du matériel. Ce garage a été octroyé à un habitant de la commune qui n'en disposait pas.

Maison Sauvage : les travaux sont en cours. Ils devraient être terminés pour la mi-décembre.

Tour des commissions

Commission scolaire : le conseil d'école a eu lieu le 12 novembre. Le nombre d'élèves scolarisés est en baisse et s'élève à 265. 50 élèves sont en difficulté et 27 ont été signalés au RASED. Des parents souhaiteraient la mise en place de carnets de liaison dématérialisés mais les enseignants ne sont pas pour l'instant enclin à le faire. Les tableaux blancs numérisés ont été appréciés. Un point sera fait sur leur utilisation. L'opération « ramassage des déchets » a été critiquée à cause du sponsoring par LECLERC. Des réflexions sont en cours pour modifier l'alarme afin qu'elle soit entendue de tous

Restructuration foncière forestière : Une réunion est programmée avec le Président de la commission afin d'étudier la validité des cessions sous seing privé. L'avant-projet sera présenté au cours du 1^{er} trimestre 2020. Une liste conséquente de biens vacants et sans maître sera affichée en début d'année. La commune lancera ensuite la procédure pour incorporer ces biens qui permettront en outre d'améliorer l'aménagement des chemins.

Commission tourisme : La commission s'est réunie le 14 novembre pour étudier notamment les nouveaux tarifs 2020. Compte-tenu des réservations enregistrées, les 2 lodges toilés achetés en 2016 sont d'ores et déjà amortis. Le démontage des chalets est en cours. Suite à la visite du Salon de Montpellier, il est proposé d'adhérer à la plate-forme camping.com, moyennant une commission de 20 % sur les ventes. Ce réseau de distribution est principalement destiné aux comités d'entreprises et permettrait de toucher une nouvelle clientèle.

Nouveaux habitants : l'accueil a eu lieu le 16 novembre. Une dizaine de personnes a été reçue.

Commission communication : une relecture du prochain bulletin est prévue la semaine prochaine

Questions diverses

Vol conséquent dans les locaux des services techniques la semaine passée, avec effraction. Une déclaration à l'assurance est faite, ainsi qu'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

Il est nécessaire de racheter ce matériel de manière urgente, pour un montant de l'ordre de 30 000 € environ. Il faut également réfléchir à la sécurisation du site.

Antenne Orange : la 1^{ère} déclaration préalable a été refusée car trop proche de la ligne moyenne tension qui passe à proximité.

Une nouvelle déclaration préalable a été déposée : il convient de vérifier que cette nouvelle implantation ne gêne pas les utilisateurs du hangar bois, notamment les manœuvres des camions de grumes et les engins pour le déchetage du bois en copeaux.

Passage du Tour de France le vendredi 17 juillet à Montmerle : la circulation sera totalement interdite ce jour-là de 10h45 à 14h45. Le passage de la caravane est prévu à midi. Le stationnement le long de la Route Départementale sera strictement interdit.

Défibrillateurs : un défibrillateur sera prochainement installé sur la place de Cuisiat, en extérieur

Rappel de dates :

- 20 novembre : commission mairie à 18h
- 21 novembre : rencontre avec les usagers de la chaufferie bois à 18h
- 22 novembre : visite du chantier des Mousserons
- 26 novembre : commission finances à 18h30
- 28 novembre : réunion adjoints à 18h30
- 6 décembre : repas des distributeurs du bulletin municipal
- 13 décembre : repas des agents et des élus à Pressiat
- 14 décembre : fête de la sainte barbe à Pressiat, à 18h

Prochain Conseil Municipal : jeudi 19 décembre à 20h30